

## AIDES À L'EMBAUCHE

### AIDES - DE 26 ANS

#### CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/05/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

#### AIDE FINANCIÈRE



Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**

## Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

### APPRENTISSAGE

#### CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter un pourcentage d'alternants

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre le 01/03/2021 et le 31/12/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

#### AIDE FINANCIÈRE



**5 000 €** pour les -18 ans année 1

**8 000 €** pour les 18 ans et + année 1

### En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif



## CONTRATS AIDÉS

### CUI-CAE PEC JEUNES

#### CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

#### AIDE FINANCIÈRE



**65%** du SMIC - **80%** résidents QPV / ZRR

La durée de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations  
Pour les jeunes résidant en QPV ou ZRR, l'aide pourra être portée à 80 % du SMIC  
Dans la limite de 26 h hebdo pour tous les publics

### CUI-CIE JEUNES

#### CONDITIONS

Employeurs du secteur marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

#### AIDE FINANCIÈRE



**47%** du SMIC dans la limite de 32h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

**AIDE FINANCIÈRE** prolongée jusqu'au 31 mai 2021  
Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)



jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum

**17 000 €** pour un CDI sur 3 ans maximum

### EMPLOIS FRANCS

#### CONDITIONS

Entreprises et associations

- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI